

MAÎTRISE D'ŒUVRE EN GÉNIE ECOLOGIQUE

Réhabilitation du plan d'eau de Versein (33)

Le projet

Maître d'ouvrage : SGAC
Période de réalisation : 2013

PRESTATIONS

- » Étude / **Maîtrise d'œuvre**
- » Élaboration du diagnostic de site : état des berges / plan d'eau / végétation rivulaire
- » Établissement de la **programmation technique et financière** des travaux à mener
- » Élaboration du **cahier des charges**
- » Aide au recrutement de l'entreprise
- » **Suivi** des travaux
- » **Réception** du chantier
- » Établissement d'un **dossier de recollement**

CHIFFRES CLÉS

- » 8 900 € HT
- » 555 ml de berges restaurés
- » 10 semaines de travaux

La SGAC (Société de Gestion de l'Assainissement de la CUB) est l'opérateur du service public de l'assainissement collectif sur Bordeaux Métropole. Elle a en charge la gestion des **bassins de stockage des eaux** pluviales dont la fonction première est la lutte contre les inondations. Afin de garantir cet enjeu de sécurité publique, elle doit s'assurer du bon état de ces ouvrages.

L'objectif de la mission est de dresser un état des lieux de l'ensemble du linéaire des berges du bassin de Versein à Villenave d'Ornon. En effet, ce **plan d'eau urbain** est aujourd'hui le **support de différents usages** : pêche, promenade, activités sportives, ...qui n'étaient pas prévus dans la conception de départ de cet ouvrage ; ils provoquent des dégradations notables des berges allant jusqu'à l'affaissement.

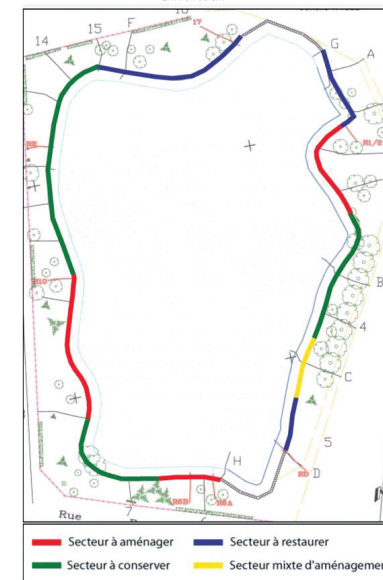
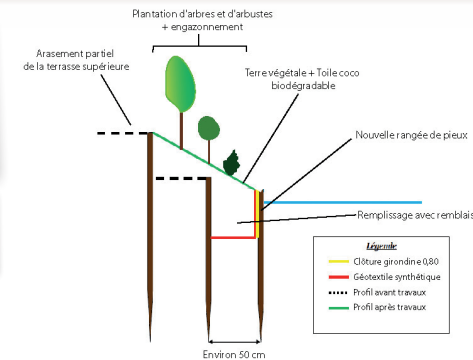
Suite à une phase de diagnostic et de concertation avec les différents acteurs (commune, représentants d'usagers, Métropole), les enjeux ont été dégagés et le projet élaboré afin de proposer des **travaux de réhabilitation** conciliant l'enjeu sécurité humaine avec les enjeux : fréquentation du public et accueil de la biodiversité.

Résultats

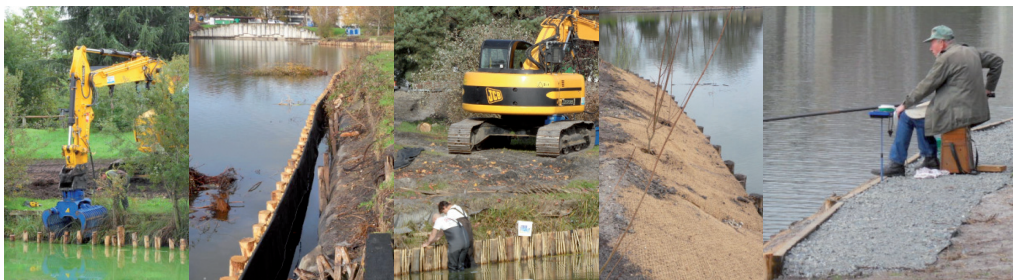
Après validation du **programme de travaux**, un cahier des charges est établi afin de procéder au **recrutement de l'entrepreneur**. Suite au recrutement de l'entreprise, une visite de chantier est organisée afin de préciser les différents travaux prédéfinis :

- Secteur à conserver (235 ml) : conservation de la végétation en place et renforcement du pied de berge depuis l'eau par clayonnage.
- Secteur à restaurer (135 ml) : reprofilage de la berge en pente forte afin de limiter l'accès au public par mise en œuvre d'un clayonnage en pied de berge et réalisation de plantations sur talus et berge.
- Secteur à aménager (155 ml) : conception d'une zone de replat renforcée de graves et maintenue par lierre afin de favoriser la pratique de la pêche en limitant les dégâts sur l'ouvrage.
- Secteur mixte (30ml) : association mixte entre restauration et aménagement.

Un **suivi de chantier** est ensuite mené durant toute la durée des travaux. La réception est prononcée sans réserve. Un entretien des plantations doit être entrepris par la commune afin de pérenniser l'aménagement.



Localisation des secteurs



Séquence du déroulé des travaux